

CONSEIL D'ADMINISTRATION

622^e assemblée extraordinaire
Version officielle

14 novembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le lundi 14 novembre 2022, à compter de 18 h 30 en visioconférence.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao, Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Laurence Demers, Christine Dufour, Chantal Lachance, Julie Lapointe, Suzie Vranderrick et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jean-Claude Lecompte, Marc Rémillard et Vincent Veilleux

Membre absent : Monsieur Émile Laferrière

Invités : Madame Marie Barrette et messieurs Alain Aubé, Sylvain Legoux et Benoit Sauvé

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-622.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. États financiers au 30 juin 2022
 - 2.1. Adoption du rapport financier 2021-2022
 - 2.2. Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2021-2022
 - 2.3. Mandat à l'auditeur externe pour 2021-2022
3. Points d'information
 - 3.1. du président
 - 3.2. de la Direction générale
 - 3.3. de la Direction des études
4. Date et heure de la prochaine assemblée : 29 novembre 2022 à 18 h 30
5. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 États financiers au 30 juin 2022

D'entrée de jeu, M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, tient à remercier son équipe des ressources financières, pour leur excellent travail dans le cadre de la production des états financiers. L'exercice a rencontré certains défis cette année, en raison notamment, des délais plus serrés exigés par le Ministère pour le réaliser.

2.1 Adoption du rapport financier 2021-2022

Les documents ci-dessous sont déposés :

- Le rapport financier annuel 2021-2022, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2021-2022 ENERCEGEP »;
- Le document de présentation des résultats entourant le RFA 2021-2022 produit par la Direction des services administratifs;
- Le document de suivi du solde de fonds produit par la Direction des services administratifs.

En conclusion, M. Besner salue le travail réalisé et souligne les commentaires positifs exprimés par l'auditeur, M. Pierre St-Jean, lors de la présentation au comité exécutif.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant le rapport d'audit préparé par la firme Bourassa Boyer inc., dûment mandatée par la résolution A 606.12;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-622.2.1

D'ADOPTER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022 :

- Le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2021-2022 ENERCEGEP ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Affectations du solde de fonds de fonctionnement 2021-2022

En lien avec les résultats financiers de l'exercice 2021-2022 où il est présenté un solde de fonds de 5 997 059 \$, il y a lieu d'identifier des affectations destinées à des projets de développement de notre CÉGEP.

Comme présentées dans le document explicatif du rapport financier 2021-2022, les affectations en fin d'exercice et ce qui est proposé sont les suivantes :

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-622 page 3

Nature de l'affectation	Au 30 juin 2022 après les nouvelles affectations (Final RFA)
Plan stratégique et développement institutionnel	2 000 000 \$
Développement des deux centres d'études	290 000 \$
Fluctuation éventuelle du nombre d'étudiants	300 000 \$
Investissements techniques et technologiques	750 000 \$
Fonds de développement durable	410 000 \$
Modernisation des infrastructures	360 000 \$
Actualisation du milieu de pour nos étudiants	285 000 \$
Projet de construction d'une nouvelle résidence (phase II)	1 600 000 \$
Total	5 995 000 \$

Le solde de fonds non affecté est alors au 30 juin 2022 de 2 059 \$.

M. Besner rappelle que c'est une proposition pour affecter les sommes au solde de fonds, mais chacun des investissements proposés devra faire l'objet des autorisations requises en respect de nos règlements internes.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant que le solde du fonds de fonctionnement au 30 juin 2022 est de 5 997 059 \$;

Considérant l'importance d'avoir des réserves pour des projets de développement;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Francine Bélair

D'AUTORISER LES AFFECTATIONS AU SOLDE DE
fonds de fonctionnement au 30 juin 2022 après les
nouvelles affectations conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A-622.2.2

2.3 Mandat à l'auditeur externe

Lors de l'assemblée du 23 mars 2021, le conseil d'administration (résolution # A-606.12) a entériné l'adjudication du mandat d'audit externe à la firme Bourassa Boyer inc. pour les exercices financiers 2020-2021 à 2023-2024, sous réserve de la confirmation annuelle du conseil d'administration conformément au Règlement de gestion financière.

De plus, comme stipulé à l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, la Direction du Cégep doit nommer,

pour chaque année financière, un auditeur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de l'institution.

Considérant la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant qu'il faille procéder à la nomination d'un auditeur externe pour chaque année financière;

Considérant que la Direction du Cégep se déclare satisfaite du travail exécuté par l'auditeur indépendant;

Il est proposé par M. Vincent Veilleux
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-622.2.3

D'AUTORISER LA RECONDUCTION DU MANDAT DE LA
firme Bourassa Boyer inc., pour les services professionnels
d'un auditeur externe pour l'exercice financier se terminant
le 30 juin 2023 au montant de 20 500 \$ (taxes en sus)
conformément à la soumission du 18 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Points d'informations...

3.1 du Président

M. Besner n'a aucun point d'information.

3.2 de la Direction générale

M. Rémillard revient sur les deux événements survenus dans deux cégeps, soit celui de Montmorency et Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 novembre dernier. Il rappelle que les équipes du Cégep ont déjà vécu une situation similaire en 2015 où le code rouge a été déclenché. À la suite de cet événement, des améliorations ont été apportées, notamment en ce qui a trait à nos systèmes de communication. Des formations et exercices de simulation ont aussi été effectués depuis ces dernières années. Des plans de mesures d'urgence sont en place dans nos trois milieux d'enseignement. Une nouvelle application mobile, Cobalt, plus rapide et agile, est en cours d'implantation également au sein du Cégep, en complément des outils existants. Des consignes dans chacun des locaux sont aussi accessibles. Finalement, il rappelle que des arrimages sont aussi faits annuellement, notamment avec les corps policiers, afin de maintenir à jour les chaînes de communication.

En suivi des informations transmises, des membres partagent certaines propositions, dont l'ajout de vidéos pour avoir accès aux mesures d'urgence de base. Il est aussi suggéré de prévoir une pratique des membres du comité des mesures d'urgence et leurs substituts pour s'assurer que toutes et tous comprennent bien leur rôle dans une situation d'urgence. Finalement, M. Rémillard précise qu'un exercice de simulation sera planifié avec les gestionnaires.

De plus, M. Rémillard partage quelques informations entourant les récents événements impliquant un parent de l'équipe de football Noir et Or. Ce dernier

a agressé verbalement et physiquement un arbitre lors d'un match opposant l'équipe du Cégep et celle de Saint-Hyacinthe en octobre dernier. Les deux cégeps et le Réseau du sport étudiant du Québec ont publié un communiqué conjoint afin de dénoncer le geste de violence. Il précise que des sanctions importantes ont été imposées par le Cégep auprès du parent. Il rappelle également que notre code d'éthique à l'endroit des spectateurs sera bonifié.

3.3 de la Direction des études

Aucun sujet d'information n'a été ajouté par Mme Bélair.

4 Date et heure de la prochaine assemblée : 29 novembre 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 29 novembre 2022 à 18 h 30 en présentiel.

5 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Suzie Vranderrick
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-622.5

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 19 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA622